

ARLES ASSOCIATIONS

RAPPORT FINANCIER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 NOVEMBRE 2025

Je vais vous présenter les comptes annuels de votre association ARLES ASSOCIATIONS pour l'exercice comptable clôture le 31 août 2025. Ces comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe destinée à expliquer les comptes.

A l'actif du bilan, le poste « immobilisations incorporelles » d'un montant brut de 7 299 € représente l'acquisition des logiciels et du portail internet, il est amorti en totalité, ce qui entraîne une valeur nette à 0 €.

Le poste des « autres immobilisations corporelles » d'un montant brut de 128 913 € représente les agencements, matériels de bureau et informatique ainsi que le mobilier, il est amorti pour 126 563 €, soit une valeur nette de 2 350 €.

Le poste « autres créances » s'élève à 52 605 €, il correspond à des subventions à recevoir de la ville d'Arles pour 52 500 €, des cotisations à recevoir pour 100 € ainsi qu'une créance sociale pour 5 €.

Toujours à l'actif, nous avons des disponibilités pour 192 619 € contre 175 715 € l'exercice précédent, ce qui montre une situation financière saine.

Passons maintenant au passif qui fait apparaître un déficit de 2 606 € contre un excédent de 40580 € en N-1 ainsi que des réserves de 170 509 € et un report à nouveau débiteur de 91 862 €.

La provision pour risques représente une provision pour litige prud'homal pour 70 000 € et une provision pour litige pour 10 000 € et la provision pour charges de 28 729 € représente une provision pour retraite du personnel.

Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement d'un montant de 36 667 € représentent la part des subventions au 31 août 2025, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 000 € contre 2 023 € en N-1.

Quant aux dettes fiscales et sociales d'un montant de 27 200 € contre 26 936 € en N-1, elles représentent l'en-cours des dettes vis-à-vis du personnel, de l'URSSAF, la retraite sur les salaires ainsi que la provision pour congés payés.

Passons maintenant au compte de résultat.

Le poste « vente de prestations de services » d'un montant global de 16 580 €, représente essentiellement les cotisations réglées pour les différents services que propose ARLES ASSOCIATIONS : boîte aux lettres, location de salle, de matériel, cotisations internet, cotisations atelier paie, service reprographie et enfin recettes publicitaires.

Les subventions d'exploitation d'un montant total de 110 000 € contre 180 000 € en N-1 proviennent de la ville d'Arles pour 105 000 € et du fond de développement de la vie associative pour 5 000 €.

Les cotisations des adhérents s'élèvent à 15 705 € contre 16 065 € l'exercice précédent.

Parmi les « autres achats et charges externes », citons les postes les plus significatifs, les consultations journées à 2 200 €, les fournitures administratives à 1 133 €, les primes d'assurance à 3 271 €, les honoraires pour 15 417 €, les catalogues et imprimés pour 909 €, les frais postaux et télécom pour 1 983 € et le poste « divers cotisations » pour 1 420 €.

Le poste « salaires et traitements » s'élève à 90 356 € contre 100 222 € en N-1 et les « charges sociales » à 21 709 € contre 25 286 € l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 868 € au 31/08/2025 contre 3 461 € au 31/08/2024.

Le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs d'un montant de 46 667 € représente les subventions non encore utilisées au 31/08/2024 et qui ont été rapportées au résultat de l'exercice au 31/08/2025.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 36 667 € au 31 août 2025.

On retrouve également le déficit de 2 606 € au pied du compte de résultat.

Enfin, dans l'annexe, dans les « contributions volontaires en nature », le bénévolat a été évalué à 27 962 € pour l'exercice ; il représente les heures consacrées par la Présidente et les membres du Conseil d'administration qui s'élèvent à 1 811.

La mise à disposition des biens et services a été valorisée pour 70 591 €. Elle se décompose de la façon suivante : mise à disposition des locaux par la mairie d'Arles valorisée à 25 132 € pour l'exercice, frais inhérents aux locaux supportés par la mairie (assurances, électricité, eau, chauffage et téléphone) valorisés pour 35 793 € et enfin, mise à disposition du photocopieur avec la maintenance pour 9 666 €.

Bien entendu, ces dernières estimations n'ont pas d'impact sur le résultat comptable et sont simplement destinées à reconnaître les mérites de chacun.

Eric MOYA